AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1389
FR0000062804-FS0618

29 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALPHA MOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2017, la société Diagnostic Medical Systems[1] (« DMS ») (393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juin 2017, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ALPHA MOS et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des actions ALPHA MOS détenues par Diagnostic Medical Systems au profit des sociétés Jolt Capital et Ambrosia Investments[2].

[1] Contrôlée par M. Jean-Paul Ansel.
[2] Cf. notamment communiqués diffusés le 26 juin 2017 par Jolt Capital, Ambrosia Investments et ALPHA MOS d'une part, et Diagnostic Medical Systems d'autre part.